



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU 18 juin 2019**

L'on deux mil dix-neuf, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents :** M. GICQUELLO, Maire, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme LE LIEVRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint (arrivé à 20h38 avant le vote de la délibération 2019\_06\_18\_04), Mmes LE SAUTER – LE BEL, GRU, BROOK, OGER, HAVVART, L'HOPITALIER, POUSSSEL, KERVICHE, OUTIN, M. Mme TREGOUËT, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. LEMBELEMBE, qui donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme BLANCO-HERCELIN qui donne pouvoir à M. GICQUELLO  
M. Aldin BROGARD donne pouvoir à M. OUTIN  
M. DANY donne pouvoir à Mme TREGOUËT

M. HAVVART donne pouvoir à Mme TREGOUËT  
(Seul 1 pouvoir sera pris en compte lors du vote)

**Secrétaire de séance :** Mme L'HOPITALIER est nommée secrétaire de séance

Mme Tregouët demande à connaître les raisons qui ont modifié la date du Conseil municipal M. le Maire précise que celui de juillet sera déplacé également. Les élus ont été avertis en temps et en heure pour le changement de date du Conseil du mois de juin.

**2019\_06\_18\_01 : Adoption d'une délibération autorisant la délivrance de prix et récompenses en espèce par la Mairie**

M. le Maire expose :

Vous le savez, la Ville de Malestroit organise ou est partenaire de manifestations associatives, sportives ou culturelles. Ces manifestations participent à la vitalité de notre Cité et permette à chacun et à chacun de s'épanouir dans une grande variété d'activités présentes à Malestroit.

Et lors de certaines manifestations, des concours ou des compétitions peuvent être organisés. Dans ce cadre, la Ville peut être amenée à remettre un prix ou une récompense en espèces aux meilleurs concurrents.

Si nous voulons pérenniser ce mode de gratification, qui peut être un bel encouragement, nous devons adopter une délibération qui autorise la délivrance de prix et de récompenses en espèces.

Je vous propose d'adopter une limite maximale de 500 € par prix pour cette délibération.

*Echanges sur la délibération 2019\_06\_18\_01 :*

*Mme Tregouët : il existe déjà des récompenses et des prix. Comment cela s'organise-t-il jusqu'à présent ?*

*M. le Gd : il s'agit avant tout d'une régularisation demandée par les services de la Trésorerie*

*Mme Tregouët : mais pourquoi passer en espèce ?*

*M. le Maire : le concours de nouvelles offre de nombreux candidats. Et aujourd'hui les gens préfèrent les prix en espèces, c'est une demande et une pratique courante.*

*Mme Tregouët : sommes-nous dans l'obligation de suivre cette demande ?*

*M. Pouessel : je ne suis pas sûr qu'un candidat qui habite Brest soit intéressé par un abonnement à la médiathèque. Le prix en espèce est démonté comme plus attractif.*

*Mme Tregouët : quel est l'intérêt de passer sur des prix en espèces ?*

*M. le Maire : je vous ai déjà répondu. Vous avez vu au Grand prix de Malestroit que des primes en espèces sont données aux sportifs. L'équipe du Pess Temps a formulé cette demande, nous leur faisons confiance.*

*M. Guillemot : et l'on rappelle que cela est fait à la demande la Trésorerie. Il s'agit d'une simple régularisation.*

*Après délibération, le conseil municipal :*

- A la majorité (2 absentions Mme Tregouët, PG HAVVART qui a donné pouvoir à Mme Tregouët), se prononce pour la délivrance de prix et récompenses en espèces dans la limite maximale de 500 € par prix

### **Projet d'organisation d'une Convention du Disque à Malesroit le 10 août 2019**

M. le Maire expose :

Nous évoquons les activités, nombreuses, à Malesroit. Nous allons en organiser une nouvelle, très originale, sur une idée de M. Nicellil, qui tient la boutique « Vintage Music 56 ».

Il s'agit d'une Convention du Disque – CD, DVD et surtout Vinyl – qui sera organisée le samedi 10 août dans le Centre-ville. Nous prévoyons d'accueillir au minimum une douzaine d'exposants, tous professionnels, pour une offre de qualité.

Ce genre de manifestation est particulièrement dans l'air du temps avec de plus en plus d'amateurs de musique sur Vinyle.

Je remercie M. Nicellil pour le soutien qu'il apporte à la Mairie pour l'organisation de cette première Convention malesroyenne. Je vous donne rendez-vous en musique le 10 août prochain

Nous ne délibérons pas sur ce sujet, il ne s'agit que d'une information.

Echanges :

Mme Tregouët : pouvons-nous connaître l'engagement de la Ville sur cette manifestation ?

M. le Maire : comme pour de nombreuses manifestations, la Ville va installer les tables, chaises et tentes parapluie, grâce à nos services techniques. Et nous allons encadrer les droits de place, à 3,5 € le mètre linéaire. C'est une manifestation originale qui participe de notre politique d'attractivité que nous menons depuis 2014.

### **2019\_06\_18\_02 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communal De l'Oust à Brocéliande Communauté**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la reconstitution des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale qui entrera en vigueur à l'issue des élections municipales de 2020, chaque conseil municipal, membre d'un EPCL, a jusqu'au 31 août pour délibérer afin de fixer un accord local.

Le 23 mai dernier, les conseillers communaux se sont accordés à l'unanimité pour maintenir la répartition telle qu'elle existe aujourd'hui. Cette répartition des sièges correspond à l'application de la règle du droit commun. Vous avez été destinataire de la répartition détaillée avec la convocation.

Avec cette répartition, Malesroit conserve ses 3 représentants au sein du Conseil communal qui compte 49 sièges. Je vous propose donc d'acter cette répartition.

Echanges sur la délibération 2019\_06\_18\_02 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la répartition des sièges du Conseil communal De l'Oust à Brocéliande Communauté qui entrera en vigueur à l'issue des élections municipales de 2020

### **2019\_06\_18\_03 : Convention de mutualisation relative à la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)**

M. le Maire expose :

La Communauté de communes OBC a souhaité, à l'issue de la dernière conférence des Maires, proposer la mutualisation d'un poste pendant 2 ans dédié à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données, le RGPD.

Le RGPD est une réglementation européenne adoptée le 25 mai 2018 qui encadre l'ensemble des traitements des données personnelles pour toutes les organisations, publiques ou privées. OBC et toutes les communes membres doivent donc s'y soumettre et s'organiser pour assumer leurs obligations.

Les missions du poste vous ont été précisées dans la notice accompagnant la convocation. Je vous en rappelle les principales :

- Recenser les traitements de données, c'est-à-dire les fichiers comportant des données de personnes,
  - Mettre en conformité et déclarer les traitements à la CNIL.
- Pour créer ce poste, OBC propose une convention de mutualisation d'une durée de 2 ans pour un coût total de 1 577 € par commune pour les deux années.
- Comme le plan de financement dépend du nombre de communes intéressées, il n'est à ce jour pas totalement arrêté et la participation des communes peut évoluer.
- Je vous propose donc de donner notre accord pour cette convention, avec un montant maximal de 2 000 € pour les deux années pour Malesroit.

Echanges sur la délibération 2019\_06\_18\_03 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de mutualisation d'une durée de 2 ans pour la mutualisation d'un poste dédié à la mise en œuvre du RGPD avec OBC pour un montant maximal de 2 000 €

### **2019\_06\_18\_04 : Projet de mise en réseau des médiathèques**

M. le Maire expose :

La Communauté de communes OBC a souhaité, à l'issue de la dernière conférence des Maires, interroger les communes sur leur souhait ou non de rejoindre le réseau des médiathèques communales.

Concrètement, trois choix sont possibles :

1. Ne pas intégrer le réseau,
2. Intégrer le réseau, mais ne pas transférer la compétence culture. La Communauté de communes prendrait tout de même la compétence de coordination
3. Intégrer le réseau et transférer la compétence.

Les objectifs de l'intégration ont été présentés en détail dans la notice : mise en place d'un tarif commun, mise en place d'une coordination, création d'une nouvelle pour livrer ou restituer des ouvrages dans toutes les médiathèques du réseau.

Plusieurs choses sont essentielles à savoir sur ce sujet.

Tout d'abord, sur le plan financier, intégrer le réseau en transférant ou non la compétence va générer des coûts importants pour OBC et in fine pour les communes par l'intermédiaire des transferts de charges.

OBC chiffre à 64 000 € de dépenses les toutes premières actions mises en place : l'embauche d'un coordinateur et la création d'un portail commun, 64 000 € pour un poste et un portail internet.

Bien évidemment, plus vous multipliez les actions telles que la création de la navette ou l'acquisition de nouvelles collections, plus les coûts s'accroissent.

Outre le volet financier, il faut s'interroger sur la pertinence de l'organisation.

- Cette mise en réseau correspond-elle à de véritables besoins de la population ou regard de son coût ?
- Ne va-t-on pas limiter la diversité des offres, des films projetés, des artistes invités si toute la coordination est assurée par une seule entité ?

Echanges sur la délibération 2019\_06\_18\_04 :

Mme Tregouët : qu'en est-il de l'avis des professionnels ? Y'a-t-il des contrats qui vont évoluer ?

M. le Maire : comme vous le savez, notre directrice est sur le départ. Nous sommes en train de recruter et le Pass Temps va poursuivre son activité.

Mme Le Sauter Le Bel : a priori, on ne sait pas à ce jour.

M. Le Gal : il est prévu qu'un agent par médiathèque puisse consacrer 2h de son temps par semaine aux projets intercommunaux

Mme Tregouët : il y a un diagnostic de fait avant ces réunions. Peut-on en savoir davantage ?

M. Pouessel : le sujet a été abordé en Commission Culture. J'y suis opposé, notamment sur l'aspect « créatrice », liée au fait qu'une thématique sera imposée de façon descendante. Finalement il y aura des coûts, notamment avec la création du poste de coordinateur. Sur votre question de diagnostic : il faut savoir que c'est très hétérogène entre les médiathèques, notamment sur le bénévolat. Avec l'intégration du réseau communautaire, si le bénévolat quitte peu à peu les médiathèques, les Maires peuvent se dire, puisque la compétence est communautaire, je demande à avoir 1 ETP.

Mme Tregouët : nous pourrions conserver notre animation et notre équipe de bénévoles.

Mais vous avez bien abordé les intérêts de cette proposition ?

M. Pouessel : ce n'est pas une position de principe. C'est juste du bon sens. Il faut savoir qu'une grande partie des médiathèques fonctionne avec des bénévoles. Il existe déjà des échanges. On peut travailler en réseau avec 1h ou plus sans détricoter une organisation qui fonctionne bien

M. Le Brun : nous n'avons pas attendu l'OBC pour travailler en réseau. C'est aussi une question de philosophie, savoir si l'on envie que tout soit dirigé par une grande agglomération. La vraie question est de savoir si une fois qu'on aura pris le risque de casser la confiance et la relation qui existe entre les agents et les bénévoles, nous aurons gagné ou change

Mme Tregouët : on peut intégrer le réseau sans transférer la compétence

M. Guillemot : le problème est qu'immanquablement il faudra se conformer au planning du coordinateur. Ce qui intéresse les bénévoles, c'est aussi de faire partager leurs expériences, de proposer des choses

M. Le Brun : il faut être créatif. Il y a un risque de perdre d'identité. On partage déjà les idées, les contacts. J'ai peur que ça soit un peu créatrice, que ça lisse les choses.

Mme Tregouët : mais l'idée d'OBC de mettre en commun permet aussi à tout le monde profiter et de partager les idées, sans retirer les choses à Malesroit. Nous pourrions évoquer cela en Commission

M. le Maire : nous pouvons multiplier les réunions... M. le Maire rappelle les 3 choix soumis par OBC.

M. Le Brun : je rappelle que le travail en réseau fonctionne déjà.

M. Guillemot : la centralisation de la culture, c'est déjà une idée particulière. Cela fait déjà plusieurs années que l'on entend Vincent et Yannis nous parler sur les risques de la centralisation de la politique culturelle par l'intercommunalité

M. Pouessel : je ne sais si le besoin existe vraiment et je ne sais pas non plus si ceux qui proposent le transfert de compétence le savent

M. Keviche : qu'en sera-t-il des tarifs par la suite ?

M. Pouessel : il y a aura probablement une harmonisation des tarifs, avec augmentation des prix ou, si l'OBC décide un maintien des prix, les coûts seront supportés par la Communauté de communes et donc in fine par nous.

M. Keviche : on a déjà des tarifs en place. Si il y a une augmentation, on ne sait pas jusqu'à quel montant les prix peuvent être fixés ?

Mme Tregouët : y'a-t-il une période d'essai possible ?

M. le Maire : non ce n'est pas envisagé

M. Guillemot : le Conseil communautaire a abordé le projet de CLAS. J'avais alerté sur le fait que l'on prenait un risque à modifier quelque chose qui fonctionne très bien. Il faut se poser la question du risque que l'on prend. C'est une idée étrange que de vouloir centraliser la culture.

M. Le Brun : il y avait d'autres pistes. Pourquoi un coordinateur ne viendrait pas aider les communes qui en ont besoin sur le montage de projet ?

Mme Tregouët : l'intérêt de la proposition d'OBC est de pérenniser le service.

M. Guillemot : il peut in fine y avoir aussi un risque pour les personnels dans les communes. Dans les équipes qui fonctionnent, la logique sera de réduire les personnels

M. le Brun : ce qui fonctionne dans la culture, c'est la mutualisation des moyens techniques. L'ambition se comprend. On pourrait travailler sur des projets

M. le Maire soumet les 3 options possibles au vote.

- L'option « ne pas intégrer le réseau » recueille 16 votes,
- L'option « intégrer le réseau mais ne pas transférer la compétence culture » recueille 2 voix
- L'option « intégrer le réseau et transférer la compétence culture » ne recueille aucun vote.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, se prononce contre l'intégration de la médiathèque de Malesroit au réseau intercommunal

## Questions diverses - Intercommunalité

M. le Maire expose :

Ce vote nous amène à vous faire part d'une inquiétude sur les modalités de fonctionnement entre les communes et l'OBC, et sur le financement des investissements et des dépenses courantes de l'intercommunalité.

Nous travaillons actuellement, avec la Communauté de communes et toutes les communes membres, aux calculs du transfert de charges des compétences déjà transférées.

Et en l'état actuel de nos échanges, la Communauté de communes a proposé une hypothèse de travail qui conduirait à diminuer ses reversements en direction des communes de près d'un million d'euros, a minima. Presque toutes les communes sont concernées par ses baisses de financement, qu'elles soient petites ou grandes.

Echanges :

M. le Maire : je précise que la ComCom travaille à l'harmonisation dans le délai imposé par la Loi.

Mme Le Sauter-Le Bel : qu'est-ce qui justifie ce besoin ?

M. Guillemot : pourquoi cette baisse ?

M. le Maire : tout simplement parce que les besoins sont importants

M. Le Gal : [ rappelle les éléments techniques ]

M. le Maire : on risque d'aller vers une asphyxie des communes. C'est une vraie interrogation et c'est un enjeu pour tout le monde

Mme Hovart : j'espère que tout le monde est loger à la même enseigne.

## Questions diverses - Camping municipal

M. le Maire expose :

Je vous informe que le Camping municipal a été vendu au prix de 128 797 euros. Il bien évidemment d'ores-et-déjà ouvert et prêt à accueillir de nombreux visiteurs à Malesherbois.

L'acte de vente a été signé le 7 juin. Les travaux d'accès au local kiosk sont terminés de même que les sanitaires.

Echanges :

Néant.

## Maison Nature & Patrimoine

M. le Maire expose :

La Maison de l'eau va faire peou neuve et devenir la Maison « Nature et Patrimoine ». Avec l'association des pêcheurs et l'association la Cité aux besants d'or, nous avons entrepris des changements dans la programmation et les expositions de la Maison de l'eau.

La nouvelle maison Nature & Patrimoine accueillera une échoppe médiévale, une exposition sur l'histoire de Malesherbois aux Moyen-Âge ainsi que l'histoire de la Trêve de Malesherbois en 1343 entre le Roi de France et le Roi d'Angleterre.

D'autre part, dans la prairie en face de la Maison, un village médiéval sera installé pendant l'été avec 3 périodes distinctes : le IXème, le XIII et le XVème siècle. Et le week-end, des démonstrations de forges de ces époques seront proposées.

Par la suite la Maison accueillera des expositions tournantes sur l'histoire de la Bretagne au Moyen-Âge.

Nous maintenons également une exposition permanente sur la faune et la flore du « Oust.

L'inauguration de la nouvelle Maison « Nature et patrimoine » se déroulera samedi à 18h. Vous y êtes toutes et tous invités !

Echanges :

Mme Tregouët : qu'en est-il de l'exposition sur l'histoire de la meunerie ?

M. le Maire : elle est conservée

Mme Tregouët : avons-nous une réponse sur la candidature « revitalisation des centre-ville » ?

M. le Maire : il y a un retard dans la prise de décision par la Région et l'Etat. La réponse est attendue autour du 14 juillet.

Mme Tregouët : Concernant les Petites Cités de Caractère, pouvez-vous nous indiquer quand la visite est prévue ?

M. le Maire : Elle se déroulera le 25 octobre prochain

Mme Tregouët : y'a-t-il des points de contrôle spécifiques ? Nous n'avons pas eu de réunion sur le sujet

M. le Maire : nous n'allons pas faire des commissions partout. Nous avons déjà l'AVAP, et la CLAVAP qui aborde ces questions et la mise en place de l'AVAP est requise par les PCC

Mme Tregouët : il y avait des obligations ? Nous pourrions en parler en Commission

M. le Maire : la Ville était homologable bien avant 2014. Pour faire de très grands travaux, notamment la place du Dr Queinhec, qui est attendue depuis de nombreuses années, il aurait fallu intervenir il y a longtemps quand les subventions étaient plus abondantes que maintenant. Notre endettement ne permet pas aujourd'hui de mener ce type de projet.

M. Guillemot : Je reviens sur la question des finances de l'intercommunalité. Je trouve préoccupant d'envisager une baisse de 80 000 € par an et je ne comprends pas comment nous allons faire pour désendetter. Il est indiqué dans l'éditorial de la revue de l'OBC que le budget est de 55 M€ et qu'il y a un excédent de 6,4 M€. Comment une CC avec un budget de 55 M€ souhaite ponctionner 1 M€ sur les communes quand on a soit même 6,4 M€ d'excédent ? 80 K€ c'est une catastrophe pour la Commune, et des montants moindres le seront tout autant pour des communes plus petites.

M. le Maire : je vous en dirai plus quand nous aurons abordé les sujets en détail

M. Guillemot : que te dises les collègues ?

M. le Maire : certains sont moins endettés que nous, mais chaque commune a ses difficultés. D'autant qu'il y a eu une baisse des dotations en 2014, de 45 000 €. Et nous avons toujours dit que nous n'augmenterions pas les impôts, promesse que nous avons tenue.

M. Guillemot : nous avons déjà des taux parmi les plus hauts. Il existe un risque d'effet négatif avec moins d'attractivité pour la population.

M. le Brun : si on avait l'esprit mal tourné, on pourrait dire que c'est une stratégie d'affaiblissement de la Commune.

M. le Maire : je vous parle aussi en tant que Vice-président. Il nous faut être force de proposition et ne pas être anti-Communauté de communes et être solidaire. C'est à nous d'apporter des propositions. C'est pourquoi j'ai indiqué aux collègues communautaires qu'il fallait être prudent sur le transfert des charges et surtout, en amont, sur le transfert de compétences.

M. Guillemot : tout cela va se décider pendant l'été. C'est inquiétant.

  
